

« Electricité verte – de quoi parle-t-on ? »



Comprendre et démêler le vrai du faux

Synthèse (Newsletter de décembre 2019) :

Le terme d'électricité « verte » désigne l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables (EnR). (Part des EnR dans la consommation totale d'électricité en France = 22,7% en 2018).

En choisissant une des nombreuses offres d'électricité « verte », un consommateur peut financer, sans le savoir, la production d'électricité nucléaire et/ou issue du charbon ;

En effet, une offre est dite « verte » si le fournisseur peut prouver (via des Garanties d'Origine renouvelable) qu'une quantité d'électricité « verte » (pas forcément celle qu'il fournit) équivalente à la consommation des clients de son offre a été injectée sur le réseau.

Il est impossible, sauf à être producteur et auto-consommateur, de physiquement déterminer la provenance de l'électricité livrée à un client donné, toutes sont injectées dans le même réseau.

A minima, souscrire une offre « verte » constitue un message en faveur de la transition énergétique. Il vaut mieux bien choisir son fournisseur... et réduire sa consommation d'électricité !

Préambule :

D'un fournisseur à l'autre, une offre « verte » peut recouvrir des réalités très différentes : vous pouvez financer la production d'électricité nucléaire et/ou issue du charbon, sans le savoir. Et ce, en toute légalité !

De quoi parle-t-on ?

Le terme électricité « verte » désigne l'électricité produite uniquement à partir de sources d'énergies renouvelables (EnR)* telles que l'énergie hydraulique (barrages), éolienne, solaire, géothermique, houlomotrice et marémotrice, ou encore l'énergie issue de la biomasse (bois, gaz de décharge, gaz de stations d'épuration d'eaux usées, biogaz...).

(* Sont exclues des EnR : nucléaire, gaz naturel, charbon, fioul, pétrole, gaz de schiste)

A savoir : La part d'EnR dans le mix électrique français* (hors hydroélectricité) est en forte progression (de 0,7% en 2005 à 7,6% en 2017 -Source ADEME), grâce à la politique de l'Etat délivrant un soutien financier direct aux producteurs (coût total estimé à 4,5 milliards d'euros en 2017).

*A savoir : la principale énergie dans ce mix est le nucléaire : 85.9 % en 2017 (source EDF)

Qui vend de l'électricité verte ?

Rappelons qu'en choisissant une offre d'électricité verte, un consommateur n'a pas la garantie que le fournisseur achète directement de l'électricité produite par des installations d'EnR mais seulement qu'il achète des certificats, appelés Garanties d'Origine renouvelable (GO), émis par des producteurs d'EnR.

Explication : Une offre de fourniture d'électricité est dite « verte » si le fournisseur peut garantir qu'une quantité d'électricité d'origine renouvelable équivalente à la consommation des clients de cette offre a été injectée sur le réseau. Seules les Garanties d'Origine (GO) ont valeur de certification, au niveau européen, de la traçabilité administrative de l'électricité verte. Ce sont des certificats électroniques

- délivrés aux producteurs proportionnellement à la quantité d'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables, d'où qu'elles viennent, et quelle que soit l'énergie renouvelable ;
- pouvant être échangés, indépendamment de l'électricité qu'ils certifient (les GO sont achetées par nos fournisseurs en parallèle à l'achat d'électricité, et proviennent majoritairement d'installations hydrauliques européennes déjà amorties). Autrement dit, mon fournisseur d'électricité verte n'a généralement acheté que les GO au producteur d'EnR, et l'électricité au moins cher sur le marché (énergie nucléaire, ou fossile peut-être) !

Presque tous les fournisseurs d'électricité (il en existe plus d'une vingtaine) proposent des offres « vertes », mais très différentes !

- La plupart acquièrent des GO (et de l'électricité, en partie verte ou pas du tout).
- Actuellement, à notre connaissance, quatre fournisseurs proposent des offres d'électricité vertes « premium »: Enercoop, Ilek, Energie d'ici et l'offre « petits producteurs indépendants » d'EkWateur. Ils proposent à ce jour des offres impliquant l'achat direct, en plus des GO, de l'électricité verte à des producteurs locaux (en majorité de petites installations d'hydroélectricité françaises), leur apportant ainsi un soutien réel : Enercoop, qui est le plus engagé (mais donc aussi le plus cher), Ilek, Energie d'Ici

Utile : Pour savoir si une offre est toute ou en partie « verte », <https://comparateur-offres.energie-info.fr/comparateur-offres-electricite-gaz-naturel/criteria.action?profil=particulier> site du médiateur national de l'énergie (institution publique indépendante) et les nombreux comparateurs (voir plus bas)

Où les fournisseurs achètent-ils ces Garanties d'Origine renouvelable (GO) ?

Les producteurs d'EnR les négocient sur le marché (ils les vendent de 0,5 à 1 € par mégawattheure (MWh) soit jusqu'à 2% du prix de l'électricité verte).

Leur vente se fait indépendamment de la vente de l'électricité.

Les fournisseurs d'électricité les achètent afin de « verdir » leurs offres, dont la demande des usagers est croissante, pour des raisons environnementales.

Qui en produit ?

Les centrales Villageoises produisent de l'électricité verte.

La production d'électricité « verte » consiste, pour un consommateur, à devenir producteur d'électricité, à partir par exemple d'une petite éolienne ou de panneaux solaires photovoltaïques installés chez lui, et à consommer cette électricité (autoconsommation) et/ou à la revendre à un fournisseur.

Certains fournisseurs d'énergie (Source de production : hydraulique, éolien, photovoltaïque...)

Est-ce que je peux être sûr de consommer de l'électricité verte ?

Non. Il est physiquement impossible de déterminer la provenance de l'électricité livrée à un client donné. En effet, c'est la même électricité qui est livrée à tous les clients raccordés au réseau électrique français, quels que soient le fournisseur et le type d'offre.

Nota : sauf si vous êtes auto-consommateur (vous consommez directement ce que vous produisez sans passer par le réseau commun).

L'électricité consommée en tout point du réseau français contient donc le même pourcentage d'électricité verte. En 2018, la part « verte » dans la consommation totale d'électricité en France a été de 22,7% (Source : [Panorama de l'électricité renouvelable en 2018 – RTE](#)).

La répartition des sources de production d'électricité des offres que mon fournisseur a commercialisées au cours de l'année précédente et, en particulier, la part d'électricité d'origine renouvelable est indiquée sur ma facture.

L'électricité verte est-elle plus chère ? Comment faire ?

Non. Les offres vertes ne sont pas forcément plus chères que les traditionnelles. Leur éventail de prix, en revanche, est beaucoup plus important. Utilisez un comparateur :

- Comparateur officiel du médiateur national de l'énergie <https://comparateur-offres.energie-info.fr/comparateur-offres-electricite-gaz-naturel/criteria.action?profil=particulier>
- <https://www.quechoisir.org/comparateur-energie-n21201/>
- <https://www.greenpeace.fr/electricite-guide-vert-fournisseurs/>
- <http://changeonsdenergie.com/>

Les consommateurs peuvent changer de fournisseur d'électricité, quitter EDF et son tarif réglementé, depuis l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence en 2007. Rappel : il faut se méfier des promesses et comparer les vrais prix, c'est-à-dire la facture totale, abonnement, taxes et TVA comprises.

Nota : S'agissant de l'électricité, on est sûr que le tarif réglementé, et donc le prix de marché indexé, est durablement orienté à la hausse.

Comment soutenir le développement de l'électricité d'origine renouvelable ?

Devenir producteur, en autoconsommation ou pas, est un moyen sûr mais limité.

Soutenir des projets collectifs citoyens, tels que les Centrales Villageoises, en est un autre, plus large, plus global, plus collectif, plus coopératif : citoyen !

La souscription d'une offre verte constitue un premier niveau d'engagement, concret et accessible au plus grand nombre, et envoie un signal au marché de la fourniture d'électricité.

De plus, tout achat d'électricité entraîne des taxes appliquées sur les énergies fossiles (taxes intérieures de consommation sur les produits énergétiques – TICPE- et le charbon –TICC-), dont une partie finance le soutien aux énergies renouvelables.

Réduire sa consommation, c'est encore mieux !

Une souscription à un « vrai » fournisseur d'électricité verte, avec un prix plus cher du kWh, peut au final revenir moins cher par an, si nous prenons toutes les mesures d'économies possibles du foyer. Hors chauffage et production d'eau chaude, un foyer devrait consommer environ 2 000 kWh/an. Regardez vos factures, repérez les gros équipements consommateurs du foyer. En général, ce sont ceux qui chauffent ou qui refroidissent...et qui fonctionnent beaucoup (réfrigérateurs, congélateurs, lave-linge, lave-vaisselle,...) Ne pas négliger les petits consommateurs branchés 24h/24h (par exemple les veilles)

Pour conclure :

Les enjeux sont énormes. Mais ne nous laissons pas endormir par la vague « verte », derrière laquelle se cache bien souvent de l'électricité d'origine nucléaire ou fossile ! Renseignons nous sur la réalité « verte » des offres proposées.

Et puis il est encore plus important d'engager d'autres actions beaucoup plus structurantes vis-à-vis de la consommation d'énergie, telles que la production d'électricité à partir de l'inépuisable énergie solaire, et surtout les économies d'énergie !

Pour en savoir plus :

https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avis-de-lademe_offres_vertes_decembre2018.pdf 10 pages

<https://www.energie-info.fr/> site du médiateur national de l'énergie (institution publique indépendante) : comparateur, nombreux outils.

<https://www.cbanque.com/actu/76068/electricite-verte-comment-demeler-le-vrai-du-faux>
Comment un fournisseur peut ne contribuer à aucun moment au développement des EnR en France, mais afficher en toute légalité une offre verte...

<https://www.rte-france.com/fr/eco2mix/eco2mix> tout savoir sur la production électrique, les prix, les échanges internationaux etc..., avec des données en temps réel, nationales et locales

<https://www.quechoisir.org/guide-d-achat-electricite-n4051/>

<https://www.greenpeace.fr/electricite-guide-vert-fournisseurs/>

<https://www.guide-electricite-verte.fr/>

<https://www.cre.fr/Transition-energetique-et-innovation-technologique/Soutien-a-la-production/Dispositifs-de-soutien-aux-EnR> : site de la Commission de régulation de l'énergie (CRE)